éveillés. C'est un potentiel qu'il faudra concrétiser à Madrid, faute de quoi les espoirs que nous caressons actuellement seront brisés à jamais.

Nos déclarations des derniers mois montrent quelles étaient les améliorations que le Canada attendait de Belgrade au chapitre de l'application. Il y a d'abord la question vitale de l'amélioration de la sécurité. Désireux de profiter de l'expérience que nous avions accumulée depuis deux ans et demi, nous avons tenté, avec d'autres, de mettre au point les mesures de confiance qui touchaient en particulier les manoeuvres et les mouvements militaires. Nous visions en fait une plus grande ouverture sur les questions d'ordre militaire. Pareille attitude contribuerait à améliorer la confiance et à réduire les risques de mésentente, voire de mauvais calcul. Même s'ils ont rallié de nombreux appuis, nos efforts n'ont pas recueilli le consensus nécessaire.

Comme il importe de mettre un terme à la course aux armements et d'établir des relations plus stables, notamment en Europe où les principaux potentiels militaires sont concentrés, la Conférence a discuté de cette question et de la nécessité de réaliser des progrès en matière de limitation des armements et de désarmement dans les organes internationaux mandatés pour négocier ces questions. Le Canada continue de penser qu'il faut utiliser toutes les possibilités, y compris celles prévues par les dispositions militaires de l'Acte final, susceptibles de ralentir la course aux armements, ce qui est la meilleure façon de renforcer la confiance.

Dans le secteur économique, nous avons aussi eu une discussion utile sur les nombreuses possibilités de coopération que l'Acte final a mises à notre disposition. Par là, nous espérions en arriver à une entente sur un certain nombre de propositions traduisant notre volonté commune de lever les obstacles qui sont toujours là, ce qui aurait multiplié les possibilités de coopération. Comme dans d'autres domaines visés par l'Acte final, l'objectif du Canada est de réduire les obstacles pour ouvrir davantage l'accès à l'information et de faciliter les contacts entre les personnes qui, dans leur pays, sont les seules en mesure de concrétiser les engagements souscrits par leur gouvernement. Nous avions aussi espéré que les débats ne se borneraient pas au strict libellé de notre mandat et comprendraient l'examen des problèmes et des responsabilités économiques que nous partageons à titre de membres de la communauté industrielle, elle-même intégrée à un système mondial. Si les postulats de l'Acte final ont la moindre signification, c'est dans cette direction que doivent évoluer nos rapports.

Dès le début, le Canada a placé l'accent sur la dimension humanitaire de nos travaux. C'est la contribution fondamentale, unique et indispensable de la CSCE à l'évolution de la détente. Nous avons trouvé réconfortant de constater que les questions humanitaires constituent un thème légitime de discussion multilatérale et que la majorité d'entre nous ne relèguent pas dans les coulisses les questions comme la réunion des familles pour laisser les considérations politiques et militaires envahir la scène. A tout le moins, les délibérations de Belgrade auront confirmé ce que nous pensions déjà: les droits de la personne demeureront au coeur des préoccupations de mon gouvernement et de la majorité de ceux qui sont représentés ici lorsque nous nous attacherons à remplir nos engagements.